

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 031-213103369-20260626-DCM_2026_07_01-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation le 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Carole CHINA, Romain PORTRETS, Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Pierre CAZENEUVE.

DCM 2026-07/01

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal en date du 5 juin 2026 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 juin 2026 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Pierre CAZENEUVE



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre CAZENEUVE', written over the printed name of the secretary of the session.

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 031-213103369-20260626-DCM_2026_07_02-DE

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation le 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Carole CHINA, Romain PORTRETS, Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Pierre CAZENEUVE.

DCM 2026-07/02

Nb de conseillers en exercice : 15	
Présents :	12
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Délibération motivée instaurant un taux de 7 % pour la part communale de la taxe d'aménagement au quartier de la Gare pour le lotissement « Le Clos de Florence ».

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération n° 28-2011 du 24 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal à 5 % et la délibération n° 84-2014 du 29 octobre 2014 diminuant le taux à 4 % ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la création d'une voie d'accès au lotissement « Le Clos de Florence » quartier de la Gare le long de la piste cyclable comprenant :

- Déblais avec évacuation
- Fourniture, transport et mise en œuvre de grave 0/63 (ou équivalent) alluvionnaire
- Enduit de scellement
- Béton bitumineux 0/10 au finisseur pour couche de roulement - ép. 6 cm
- Fourniture et pose de bordures type T2
- Mise en place et démontage des installations de chantier de courte durée ;

Le conseil municipal de Mazères-sur-Salat **DÉCIDE**,

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 7 % ;
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information ;

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

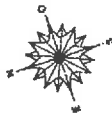


Le secrétaire de séance,
Pierre CAZENÈVE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Cazenève', written over the printed name of the secretary.

En rouge sur le plan : secteur d'application de la TA à 7%

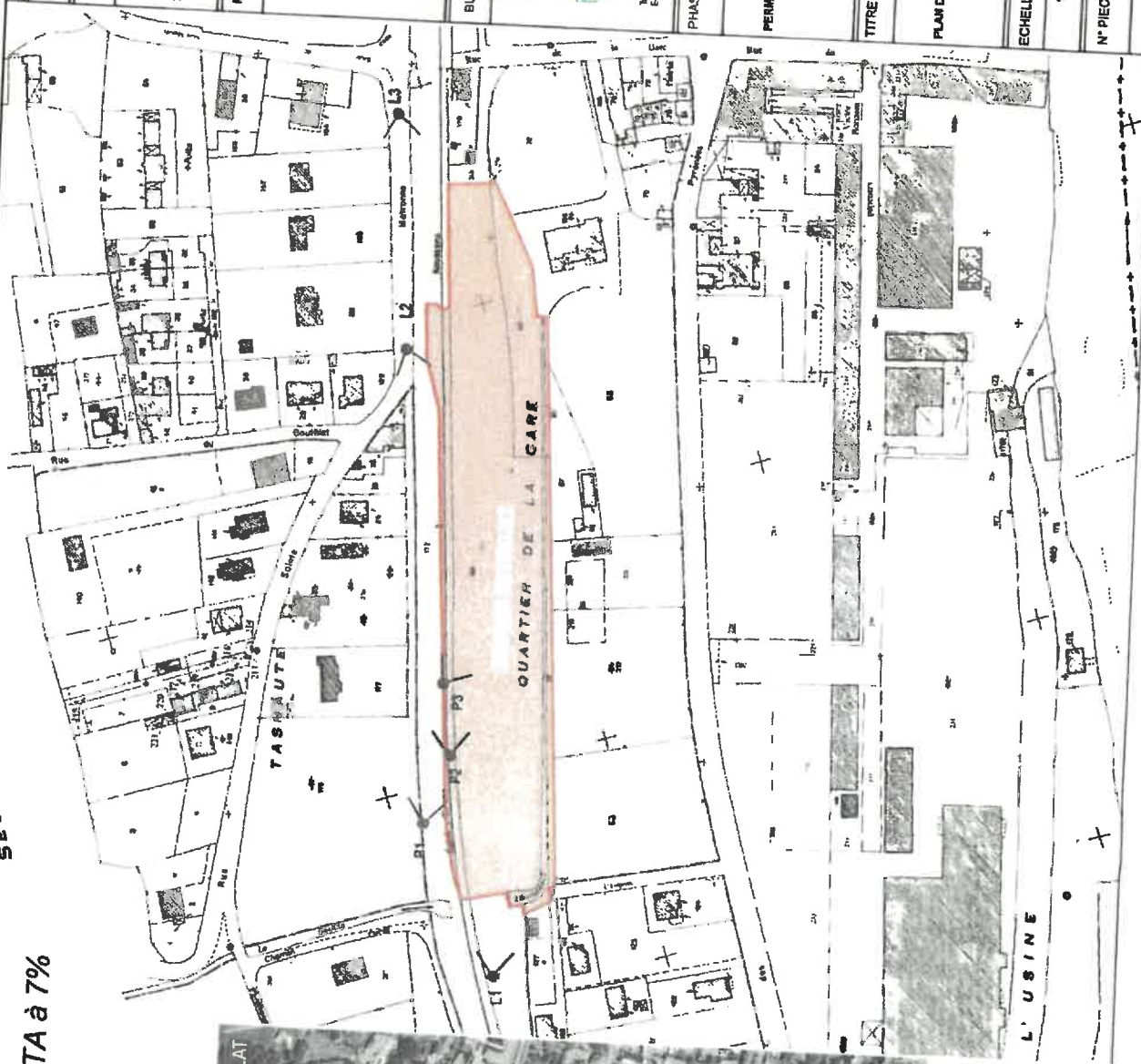
SECTION



Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 031-213103369-20260626-DCM



PARCELLE
000 AE 209EN PARTIE-271-316 EN PARTIE
surface 14 510 m²
zone UCA



Date : 08-04-2025

SAS LE CLOS FLORENCE
15 Ter Avenue de ST Girons
33 260 SALLES DU SALAT

MAÎTRE D'OEUVRE

Flora Canova
86 rue des Ardoisiers
31000 TOULOUSE



BUREAU D'ETUDE

OTGE intra
4 bis Chemin de Bânach
31470 FONSOMÈS



05627801

35

LES D'AMENAGER

[illegible]

THE SITUATION

[illegible]

14030

3E

1